

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 30 septembre 2019

Membres en exercice 11
Membres présents 8

Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Nadine LECOMTE, Olivier LEROUX, Jocelyne ROUILLARD, Philippe RUMINY formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Marc CALLENS (sans pouvoir), Emmanuel DEMOUGE (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Justine MOIGNET (sans pouvoir).

Membres votants 8
Membres représentés 1

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Astrid CONSTANTIN

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DU CIMETIERE

Par délibération du 28 septembre 2018, le conseil municipal a adopté la nouvelle tarification des concessions et prestations dans le cimetière communal, applicable à compter du 1^{er} octobre 2018, révisable chaque année par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération du 28 septembre 2018 fixant les tarifs applicables dans le cimetière communal, et d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 1^{er} octobre 2019 pour l'ensemble du cimetière communal, extension et partie ancienne, augmentant de 2 % les tarifs des prestations et concessions précédents.

CONCESSIONS	DUREE 15 ANS	DUREE 30 ANS
Concession temporaire de 3,36 m ² (1,40 m x 2,40 m) pour inhumation en pleine terre	172,30 €	344,60 €
Concession temporaire de 3,36 m ² (1,40 m x 2,40 m) dans caveau 2 places	172,30 €* + 1 723,04 €	344,60 €* + 1 723,04 €
Concession temporaire pour caveau ou inhumation en pleine terre d'un enfant	172,30 €	344,60 €
Concession temporaire dans case du columbarium	172,30 €* + 654,75 €	344,60 €* + 654,75 €
Concession temporaire dans cavurne	172,30 €* + 482,44 €	344,60 €* + 482,44 €
Renouvellement de concession	172,30 €	482,44 €

* : part de la concession

PRESTATIONS DIVERSES	
Dispersion de cendres au jardin du souvenir	57,43 €
Fourniture et pose d'une plaque sur la stèle du jardin du souvenir	coût réel + 34,46 € de frais de gestion
Travaux de gravure sur case du columbarium ou sur cavurne	coût réel + 34,46 € de frais de gestion
Taxe de superposition pour corps, boîte à ossements ou urne supplémentaire	172,30 €

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.

